

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 28

présenté par

Mme Lakrafi, Mme Kerbarh, Mme Lenne, M. Belhaddad, Mme Rilhac, Mme Chapelier,
Mme Sylla, Mme Lazaar, Mme Bureau-Bonnard, Mme Tiegna, Mme Tanguy, M. Raphan,
Mme Mirallès, Mme Krimi et M. Laabid

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 71 par la phrase suivante :

« La France mobilise également, dans le cadre de son action bilatérale dans le domaine de la santé, ses centres médicaux sociaux implantés à l'étranger »

EXPOSÉ SOMMAIRE

la France dispose d'un réseau d'une dizaine de centres médico-sociaux (CMS) tous implantés en Afrique (à part l'un d'entre eux qui est implanté à Pékin). Ces CMS disposent d'une expertise et de moyens qu'il conviendrait de renforcer et de mobiliser dans le cadre de notre politique bilatérale en matière de santé.